

COMMUNE DE CHAVANOZ

Isère

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022
COMPTE-RENDU**

CONSEIL MUNICIPAL - 03.03.2022.C.R

Présents : R. DAVRIEUX, M.MAS, M.CROLLARD, F.ORTEGA, P.COSTA, N.AMIRAT, P.BAY, C.PONCET, S.SASSOUI, F. VIAL-TOURTET, T.MILLAT, K.GARDON, I.BLEIN, F.MIRAMON, M.FULLY, M.ROSSILLON, L.ROBLETTE, B.ROS, A.FILIFE.

Excusés :

- Mouloud LAZIRI donne pouvoir à monsieur Michel CROLLARD,
- Fouziya GHEMARI donne pouvoir à monsieur Roger DAVRIEUX,
- Richard GOY donne pouvoir à madame Cristèle PONCET,
- Bernard CIZERON donne pouvoir à madame Françoise ORTEGA,
- Marie ANGEI donne pouvoir à madame Martine FULLY.

Absents:

- Isabelle DESFONTAINES,
- Eric ALLAROUSSE,
- Amandine CHAREYRON.

Secrétaire de séance : Cristèle PONCET

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2022

Aucune remarque n'étant faite, celui -ci est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2022

A l'unanimité (1 abstention : M.ROSSILLON), le conseil municipal décide d'attribuer 43 crédits de subvention représentant la somme de 54 830 € répartis comme suit :

.....

Associations bénéficiaires du crédit de subvention	Montant total
1 - Associations pour la pratique du sport	44 440,00 €
Sopcc Basket	15 000,00 €
Sports Olympiques Pont De Cheruy/Chavanoz Football	11 000,00 €
SOPCC Rugby	11 000,00 €
SOPCC Rugby - subvention exceptionnelle des 100 ans	1 500,00 €
Association futsal club de Chavanoz	5 000,00 €
Cyclo Sports Pont de Chéruy	120,00 €
SOPCC Section ski	120,00 €
Amicale Boule de Chavanoz	300,00 €
STREET RULLZ Boxe Thai	200,00 €
Basket loisirs	200,00 €
2 - Associations diverses de Solidarité	
a - Communales	6 640,00 €
Amicale des Anciens Combattants	750,00 €
A.I.C.A. Anthon-Chavanoz	300,00 €
Model Club	300,00 €
L univers des enfants	500,00 €
Comme des poissons dans l'eau	400,00 €
Amicale du Personnel	500,00 €
Le Lien Amical Tunisien	300,00 €
Comité des Fêtes	1 500,00 €
La Maille de l'Isère	120,00 €
La Maison des Petits Lutins	400,00 €
Ass Team de BONCHATEL	120,00 €
Amis-Chemins-3B	300,00 €
Graines de Cousteau	500,00 €
Association parents élèves St Exupéry	500,00 €
Asso pêcheurs à la ligne	150,00 €
b - Intercommunales	2 950,00 €
L'Eolienne	120,00 €
Les Amis des Arts	120,00 €
FNACA	120,00 €
205ème section médaillés militaires	120,00 €
Harmonie Tignolane	250,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	750,00 €
Maison de la culture Arménienne	150,00 €
Amicale classes 56/57	150,00 €
Secours catholique	150,00 €
UMAC	120,00 €
Association Culturelle Hellenique	150,00 €
Groupe Folklorique Rosita	150,00 €
Comité des fêtes de Loyettes	200,00 €
Ass securites français croix blanche Chavanoz	200,00 €
Logement Solidarités	200,00 €
Nouvelles demandes	800,00 €
Lycée la pléiade	200,00 €
Collège le Grand Champ	300,00 €
AAPPMA (championnat du monde de pêche)	300,00 €
Total général	54 830,00 €

TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : 2EME SEMESTRE 2022

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de maintenir les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour le 2^{ème} semestre 2022 comme suit :

Consommation Eau – Part communale	0,395 € H.T /m ³
Collecte et traitement des eaux usées – Part Communale	0,40 €/m ³

TARIFS DES REPAS CANTINE ET GARDERIES PERISCOLAIRES

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les nouveaux tarifs suivants pour la rentrée 2022-2023.

Repas servis aux restaurants scolaires :

- Elèves domiciliés à Chavanoz :	4,05 €
- Elèves domiciliés hors commune :	5,25 €
- P.A.I :	3,25 €
- Adultes :	6,00 €

Garderies périscolaires :

- Garderie du matin :	1,90 €
- Garderie du soir :	2,85 €
- Garderie du matin et du soir :	4,35 €
■ A partir de 2 enfants	7,50 €
- Pénalités de retard (à partir de 3)	10,00 €

RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2021

A l'unanimité, le conseil municipal a pris acte de la présentation des rapports annuels sur l'eau et l'assainissement 2021.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU TERRAIN D'ASSISE DE LA MAISON MEDICALE

A l'unanimité, le conseil municipal décide de désaffecter et déclasser du domaine public communal une parcelle de 942,09 m² correspondant au terrain d'assise de la maison médicale.

CESSION DU TERRAIN D'ASSISE DE LA MAISON MEDICALE

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'Autoriser la cession à madame et monsieur COTTET Kévin d'une parcelle de terrain d'une superficie de 942,09 m² issue des parcelles cadastrés AI 203, 4,5 et 195 au prix de 48 €/m² soit 45 220,32 € pour réaliser une maison médicale.
- D'Autoriser le maire à signer les actes notariés relatifs à cette cession.

MISE EN CONFORMITE DU PONT D'ASNIERES

A l'unanimité le conseil municipal le conseil municipal a décidé de prononcer le marché infructueux pour cause d'offres inacceptables concernant les travaux d'aménagement du pont d'Asnières.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 00.